

PROGRAMME DE FORMATION

VAE Titre A2SP

A.2.S.P Titre enregistré au niveau 3 du RNCP, code NSF 344t - Arrêté du 09 avril 2018 publié au JO du 17 avril 2018

OBJECTIFS

Obtenir la certification de Titre d'Agent en Sécurité et en Surveillance Portuaire par équivalence afin d'exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage en remplissant les conditions de l'Arrêté du 27 juin 2017 en application de la loi sur la sécurité intérieure. Ainsi que le code ISPS applicable depuis le 1er juillet 2004.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Le public :

- Personne possédant une carte professionnelle par équivalence
- Personne ayant de l'expérience (personnel interne) mais qui ne dispose pas du diplôme

Les prérequis :

- Avoir au moins un an d'ancienneté dans l'activité
- Carte nationale d'identité en cours de validité.
- Disposer d'une carte professionnelle valide ou d'une carte préalable valide avant l'examen.
- Lire, comprendre, écrire, parler.

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Travail personnel réalisé à distance.

Accompagnement possible selon les demandes

SUIVI

Réalisé sur dossier et selon les modalités d'accompagnements souhaités.

EXAMEN

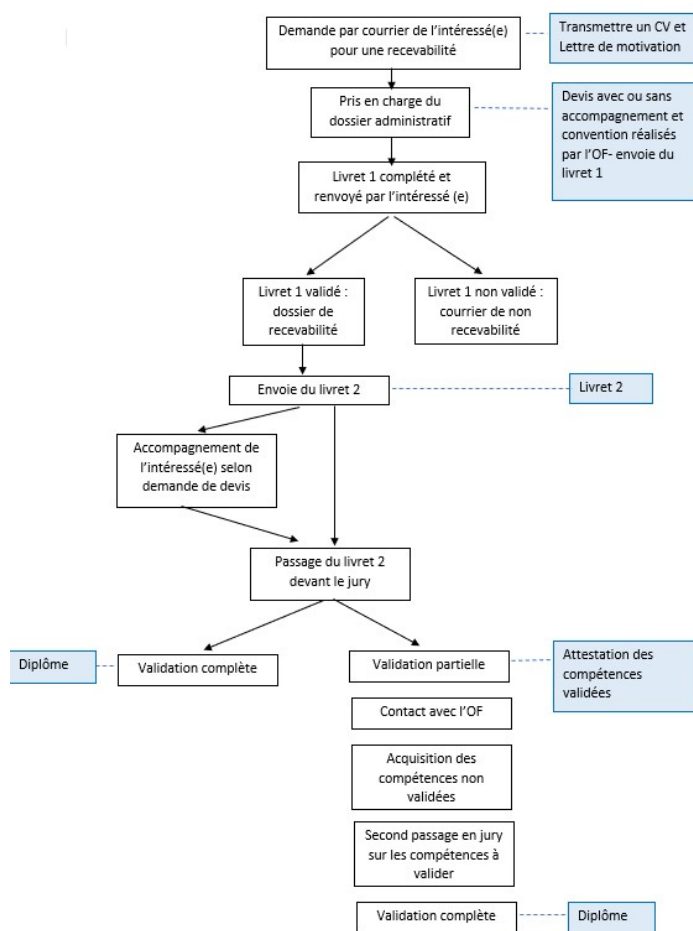
Soutenance du livret 2 devant le jury

La certification est délivrée sous l'autorité de COGAN CONSULTING.

SARL Cogan Consulting:
Organisme de Formation professionnelle

N° Activité 31 59 073 95 59 Préfecture du Nord
Autorisation d'exercice du CNAPS : FOR-059-2026-01-28-20210585031
TVA-FR-11 503 290 934 CODE APE : 8559B
SIRET 503 290 934 000 28 DUNKERQUE RS
Port 4112, contour du Loopersfort 59279 CRAYWICK – France
Téléphone : +33 (0)3 28 61 59 19
Fax : +33 (0)3 28 26 59 89
Email : cogan@coganconsulting.com
Site Web : www.coganconsulting.com

ORGANIGRAMME



DUREE – Pas de durée spécifique

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE – Sandrine Wlodarczak

NOMBRE DE PARTICIPANTS - individuel

DELAIS D'ACCES / DATE DE SESSIONS /- Calendrier sur le site

www.coganconsulting.com

TARIF : NOUS CONTACTER

Pour toutes information sur la VAE consulter le site :

<http://www.vae.gouv.fr/>